

**FICHE DE POSTE
ENSEIGNANT REFERENT
Secteur Decize**

- L'enseignant référent exerce ses fonctions, sous l'autorité de l'adjoint au directeur académique en charge du 1er degré et de l'ASH, sur un secteur géographique déterminé comprenant des établissements du 1er et du 2ème degré ainsi que des établissements médico-sociaux.
- Il est titulaire du CAPPEI ou d'un diplôme équivalent ou souhaite se spécialiser en préparant le CAPPEI, il a une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier et de la législation s'y rapportant.
- L'enseignant référent est chargé de différentes missions :

Fonction d'animation	Il réunit et anime l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS)
Fonction d'aide	Il aide les familles, si nécessaire, à saisir la MDPH. Il se place constamment en position d'aide et de conseil, sans positionnement hiérarchique, vis-à-vis des directeurs d'école, de l'équipe de direction des établissements, des enseignants, spécialisés ou non, qui ont en charge l'élève en situation de handicap en vue de leur apporter toute précision utile à sa scolarité, son parcours et ses besoins scolaires.
Fonction d'information	Il doit contribuer à l'accueil et à l'information des familles et des équipes. Il transmet à l'équipe pluridisciplinaire tout document ou toute observation de nature à l'éclairer sur les compétences et les besoins en situation scolaire d'un élève en situation de handicap.
Fonction de liaison	Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi. Il favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux intervenant auprès de l'élève. Il veille à la fluidité des transitions entre les divers types d'établissements. Dans le cas d'une première scolarisation notamment, il a un rôle essentiel d'information, de conseil et d'aide tant auprès des équipes enseignantes que des parents. Il assure le lien fonctionnel entre l'équipe de suivi et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. Il est le correspondant privilégié de cette dernière, il peut être invité à participer à ses réunions. Il est l'interlocuteur privilégié des parents. Lorsqu'un élève en situation de handicap est inscrit dans un établissement scolaire mais fréquente un autre établissement qui n'est pas dans le même secteur d'intervention, l'enseignant référent organise la prise de contact des parents avec l'enseignant référent du secteur concerné.
Fonction de mémoire	Il rédige les comptes rendus des réunions des équipes de suivi au sein du GEVA-SCO et en assure la diffusion auprès des parties concernées. Il constitue et tient à jour un dossier de suivi de la scolarisation. Il renseigne les différentes enquêtes (dont l'enquête 3 et 12).
Fonction de veille	Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en oeuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Il fait part, le cas échéant, à l'inspecteur de l'éducation nationale ou au chef d'établissement, des difficultés qu'il constate ou qui lui sont signalées. Il participe aux groupes techniques « enseignant référent » (environ 1/mois)

CAPACITES ET COMPETENCES ATTENDUES:

- Compétences dans la médiation qui permettent de développer le travail en équipe.
- Capacités à la conduite de réunions.
- Capacités relationnelles d'écoute.
- Capacités d'adaptabilité, d'analyse et de synthèse, d'initiative.
- Capacités à prendre une distance adaptée en fonction des différentes situations professionnelles.
- Capacités de rigueur, sens de l'organisation.
- Discrétion, confidentialité et devoir de réserve.
- Disponibilité et mobilité géographique.
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de textes, tableaux, bases de données...).